

**85Z1-8 - Pigmisil Pâtes colorantes**

Numéro de matière 085Z1-8

Page: 1 de 7

**1. Identification de la substance ou préparation et de la société productrice****Identificateur de produit**

Nom commercial du produit:

85Z1-8 - Pigmisil Pâtes colorantes

**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation générale: Pâte colorante pour la technique orthopédique.  
Uniquement pour usages industriels.

**Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Nom de la société: Otto Bock HealthCare Canada Ltd.

Rue/B.P.: 5470 Harvester Road

Place, Lieu: Burlington, ON L7L 5N5, CDN

Canada

WWW: www.ottobock.ca

E-mail: info.canada@ottobock.com

Téléphone: (800) 665-3327

Télécopie: (800) 463-3659

Service responsable de l'information:

Mark Agro, Téléphone: (800) 665-3327 (9 am - 5 pm)

Indications diverses: Cette fiche de données de sécurité est valable pour les produits suivants:

N° de l'article 85Z1: Pigmisil = blanc

N° de l'article 85Z2: Pigmisil = couleur de la peau

N° de l'article 85Z3: Pigmisil = jaune

N° de l'article 85Z4: Pigmisil = bleu

N° de l'article 85Z5: Pigmisil = rouge

N° de l'article 85Z6: Pigmisil = noir

N° de l'article 85Z7: Pigmisil = marron

N° de l'article 85Z8: Pigmisil = marron

Siège:

Ottobock SE &amp; Co. KGaA

Max-Näder-Straße 15

Duderstadt

Allemagne

**Numéro d'appel d'urgence****COLLECT, Téléphone: (613) 996-6666****2. Identification des dangers****Aperçu de cas d'urgence**

Aspect: Forme: pâteux  
Couleur: voir rubrique 1

Odeur: inodore

Classification: Cette matière n'est pas classifiée comme étant dangereuse.

**85Z1-8 - Pigment Pâtes colorantes**

Numéro de matière 085Z1-8

Page: 2 de 7

**Statut des risques**

Ce produit est classé comme non dangereux sous les lois de l'OSHA aux États-Unis et du SIMDUT au Canada.

**Dangers non classés ailleurs**

voir section 11: Informations toxicologiques

**3. Composition / Informations sur les composants**

Spécification chimique: Pâte colorante

**4. Premiers secours**

En cas d'inhalation: Veiller à un apport d'air frais. En cas de malaises, consulter un médecin.

Après contact avec la peau:

Laver soigneusement avec de l'eau et du savon. Changer les vêtements imprégnés.  
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante.

En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

Ingestion: Ne jamais rien faire avaler à une personne sans connaissance. Ne pas provoquer de vomissement sans assistance médicale. Rincer la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin.

**Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Après contact avec les yeux: Légèrement irritant

**Informations pour le médecin**

Traitement symptomatique.

**5. Mesures de lutte contre l'incendie**

Point éclair/plage d'inflammabilité:

> 100 °C

Température d'auto-inflammabilité:

Aucune donnée disponible

Agents d'extinction appropriés:

Jet d'eau en aspersion, mousse, poudre d'extinction, dioxyde de carbone.

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit.

**Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, risque de formation de gaz de fumée et de vapeurs toxiques.

En cas d'incendie, risque de dégagement de: monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

**85Z1-8 - Pigment Pâtes colorantes**

Numéro de matière 085Z1-8

Page: 3 de 7

## Indications complémentaires:

Circonscrire la zone de danger. Refroidir les récipients exposés au danger par aspersion d'eau et les retirer si possible de la zone dangereuse. Neutraliser les vapeurs par l'emploi d'eau en brouillard. En cas d'incendie ne pas inspirer les fumées. Éviter la pénétration des eaux d'extinction dans les eaux superficielles ou la nappe phréatique.

**6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

## Mesures de précautions individuelles:

Veiller à un apport d'air frais. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter un équipement de protection approprié.

## Précautions en matière d'environnement:

Éviter une infiltration dans le sol, les plans et voies d'eau et les canalisations.

## Méthodes de nettoyage:

Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination. Nettoyer. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**7. Manipulation et stockage****Manipulation**

## Précautions de manipulation:

Respecter les mesures de précaution usuelles lors de la manipulation de produits chimiques. Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter un équipement de protection approprié. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

## Protection contre l'incendie et les explosions:

Respecter les règles générales de prévention incendie.

Utilisation(s) particulière(s) Pâte colorante pour la technique orthopédique.

**Stockage**

## Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.

Conserver le récipient à l'abri de l'humidité. Ne pas laisser tomber les récipients, ni les traîner ou les heurter brutalement. Stockage du produit à l'abri des sources de chaleur et des feux non protégés.

## Conseils pour le stockage en commun:

Ne pas stocker avec oxydants forts.

## Indications diverses:

Réservé aux utilisateurs professionnels.

**8. Contrôle de l'exposition/ protection individuelle****Contrôle de l'exposition**

Assurer une aération suffisante.

Se reporter également aux informations du chapitre 7, paragraphe stockage.

**Protection individuelle**

## Protection yeux/visage

Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme OSHA Standard - 29 CFR: 1910.133 o ANSI Z87.1-2010.

## Protection de la peau

Recommandé: Porter un vêtement de protection approprié.

Gants de protection conforme à la OSHA Standard - 29 CFR: 1910.138.

Type de gants: Gomme (0.5 mm)

Période de latence: > 480 min.

Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.

Protection respiratoire: une protection respiratoire n'est pas nécessaire si la pièce est bien ventilée.

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Changer les vêtements imprégnés. Tenir à disposition dans l'espace de travail un dispositif de rinçage oculaire. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:	Forme: pâteux Couleur: voir rubrique 1
Odeur:	inodore
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
Valeur pH:	Aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation:	Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Aucune donnée disponible
Point éclair/plage d'inflammabilité:	> 100 °C
Taux d'évaporation:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Limites d'explosibilité:	Aucune donnée disponible
Tension de vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité de la vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité:	1.00 - 1.86 g/cm <sup>3</sup>
Solubilité dans l'eau:	insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Décomposition thermique:	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique:	144000 - 212000 mPa*s

## 10. Stabilité et réactivité

Réactivité:	Aucune donnée disponible
Stabilité chimique:	Stable si stocké dans les conditions prévues.
Possibilité de réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées
Conditions à éviter:	Echauffement excessif, humidité.
Matières incompatibles:	Agents oxydants forts

**85Z1-8 - Pigment Pâtes colorantes**

Numéro de matière 085Z1-8

Page: 5 de 7

Produits de décomposition dangereux:

En cas d'incendie, risque de dégagement de: monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

Décomposition thermique: Aucune donnée disponible

**11. Informations toxicologiques****Tests toxicologiques**

Effets toxicologiques: Toxicité aiguë (par voie orale): Manque de données.  
Toxicité aiguë (dermique): Manque de données.  
Toxicité aiguë (par inhalation): Manque de données.  
Corrosion cutanée/irritation cutanée: Manque de données.  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Manque de données.  
Sensibilisation respiratoire: Manque de données.  
Sensibilisation cutanée: Manque de données.  
Mutagénicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Manque de données.  
Cancerogénité: Manque de données.  
Toxicité pour la reproduction: Manque de données.  
Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Manque de données.  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Manque de données.  
Danger par aspiration: Manque de données.

**Symptômes**

Après contact avec les yeux: Légèrement irritant

**12. Données écologiques****Écotoxicité**

Indications diverses: Aucune donnée disponible

**Mobilité dans le sol**

Aucune donnée disponible

**Persistance et dégradabilité**

Indications diverses: Aucune donnée disponible

**Indications diverses relatives à l'écologie**

Teneur en composés organiques volatils (COV):

&lt; 0.1 % en poids

Remarques générales: Éviter une infiltration dans le sol, les plans et voies d'eau et les canalisations.

**13. Considérations relatives à l'élimination****Produit**

Recommandation: Incinération avec autorisation des autorités locales.

**Conditionnement**

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

**14. Informations relatives au transport**
**USA: Department of Transportation (DOT)**

Désignation technique spécifique: Non réglementé

**Canada: Transportation of Dangerous Goods (TDG)**

Shipping name: Non réglementé

**Transport maritime (IMDG)**

Désignation technique spécifique: Non réglementé

Polluant marin: non

**Transport aérien (IATA)**

Désignation technique spécifique: Non réglementé

**Indications diverses**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**15. Règlements**
**Directives nationales - Canada**

Aucune donnée disponible

**Directives nationales - U.S. Federal Regulations**

TSCA: Tous les composants figurent dans la liste ou sont exclus de l'inventaire.

**16. Autres informations**

Systèmes d'évaluation de danger:



NFPA Hazard Rating:

Health: 0 (Minimal)

Fire: 1 (Slight)

Reactivity: 0 (Minimal)

HMIS Version III Rating:

Health: 0 (Minimal)

Flammability: 1 (Slight)

Physical Hazard: 0 (Minimal)

Personal Protection: B

HEALTH	0
FLAMMABILITY	1
PHYSICAL HAZARD	0
B	

Raison des dernières modifications:

Modification dans la section 1.3: Siège

Créée:

26/4/2007

**Service responsable de la fiche technique**

Responsable: voir section 1: Service responsable de l'information

**85Z1-8 - Pigmisil Pâtes colorantes**

Numéro de matière 085Z1-8

Page: 7 de 7

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour. Elles ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.